

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 décembre 2021
Rapporteur :
Monsieur Bernard KALONN**

N° 22

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 15/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/12/2021
(accusé de réception du 14/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Langue bretonne : livret de famille bilingue pour les Quimpéroises et les Quimpérois et
guide d'utilisation à destination des agents
Information du conseil municipal**

La ville de Quimper s'est engagée sur des propositions fortes en faveur de la promotion, de la diffusion et du développement de la langue bretonne. Parmi elles, « un engagement plus fort dans la charte *Ya d'ar Brezhoneg* », afin d'en « signer le niveau 3 et de tendre vers le niveau 4 ».

Afin d'atteindre ces objectifs et de permettre à la langue bretonne de vivre à travers l'ensemble des actions de la ville, il convient de mobiliser les services de la collectivité et, notamment, ceux qui sont en contact direct avec les Quimpéroises et les Quimpérois ou qui ont une mission d'information vis-à-vis de ceux-ci. Les services de l'état-civil ont ainsi élaboré un livret de famille bilingue français-breton.

Engouestlet eo kêr Gemper da lakaat e pleustr kinnigoù kreñv evit brudañ, skignañ ha diorren ar brezhoneg. En o zouesk « un engouestl kreñvoc'h evit tizhout live 3 ar garta *Ya d'ar Brezhoneg* » ha tostaat eus al live uhelañ, al live 4.

Evit tizhout ar palioù-se hag ober diouzh ma vevo ar brezhoneg dre oberoù ar gêr eo ret labourat a-unan gant servijoù ar strollegezh, da zigentañ gant ar re a zo e darempred gant ar C'hemperadezed hag ar Gemperiz hag o deus da ditourin anezho. E-giz-se ez eus bet savet ul levrig tiegezh divyezhek gant servijoù marilh ar boblañs.

Avec le souci d'associer au mieux les citoyens à la prise de décision municipale, la ville de Quimper a voté, au conseil municipal du 10 décembre 2020, la création de la première commission extra-municipale dédiée à la langue bretonne. Cet espace de rencontre entre élus et associations est chargé de proposer des actions concrètes pour faire progresser la place de la langue bretonne dans la vie des Quimpéroises et des Quimpérois.

Réunie cinq fois par an et pour toute la durée du mandat, cette commission a d'abord choisi de travailler dans une démarche transversale vis-à-vis des services de la ville. Elle s'est ainsi attelée à la rédaction d'une « **Guide d'utilisation du breton par la ville de Quimper pour une application du bilinguisme français-breton** » à destination des agents municipaux.

À la suite de l'adoption, en 2016, d'une « Charte d'utilisation du breton dans la communication de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale », ce travail précise les domaines d'application du guide à l'ensemble des supports de communication produits par les services de la ville : communication institutionnelle (affiches, formulaires, sites Internet...), plaques de rue, panneaux de police, signalisation temporaire, signalétique des bâtiments ou des véhicules, etc. Il renforce ainsi la politique linguistique de la ville de Quimper et lui donne une nouvelle ampleur.

La commission a aussi souhaité adopter une démarche différente vis-à-vis des agents. Ce document se présente donc sous la forme d'un guide, qui définit des objectifs clairs, des règles de portée générale et des règles plus précises relatives à tel ou tel support de communication. Cette démarche doit permettre à toutes et à tous de mieux cerner les enjeux du bilinguisme et de l'appliquer au mieux dans ses missions quotidiennes.

Réunie le jeudi 16 septembre 2021, la commission extra-municipale langue bretonne a validé le « Guide d'utilisation du breton par la ville de Quimper », tel que proposé, ici, au conseil municipal.

Dans le détail, le document rappelle les objectifs de la municipalité en ce qui concerne l'emploi de la langue bretonne par la ville, et notamment l'ambition de « *valider les pratiques déjà instaurées et d'en activer de nouvelles* ». Il présente également une méthodologie générale, applicable à l'ensemble des services, pour leurs supports de communication, et dont le point essentiel concerne le respect de la parité graphique pour les deux langues : français et breton :

« L'utilisation des mêmes polices de caractère, couleurs et tailles pour les deux langues est privilégiée. Il n'y a pas de hiérarchisation entre les deux langues. La différence de taille ou l'italique sont réservés aux mentions subalternes, aussi bien en français qu'en breton. »

Article 1.2.b

Le guide sera transmis aux agents de la ville, qui seront accompagnés, ensuite, par le chargé de mission langue bretonne pour la mise en œuvre des mesures édictées par le document. Le chargé de mission doit ainsi leur permettre de mieux appréhender l'emploi de la langue bretonne dans leurs missions quotidiennes et, ce faisant, permettre à la ville de faire un pas supplémentaire vers la certification du niveau 3 de la charte *Ya d'ar brezhoneg*.

À titre d'exemple, le suivi des règles de ce guide doit permettre d'aboutir sur des projets concrets, comme le livret de famille bilingue français-breton (en annexe).

Il est prévu que le livret de famille bilingue français-breton devienne le livret de famille de référence de la ville de Quimper, sauf volonté exprimée par les familles d'obtenir un livret monolingue français. Cette possibilité leur sera signifiée clairement dès l'étape des formulaires d'obtention.

Le conseil municipal en prend acte.